

Concept de sélection Shooting pour la participation aux «Summer FISU World University Games du 28 juillet au 8 août 2023»

Version 27.10.2022

1. Principe

Les principes applicables pour le présent concept de sélection sont les **règles** définies par la FISU ainsi que les **directives relatives à la performance** publiées par Swiss University Sports pour les Summer FISU World University Games (anciennement connu comme l'Universiade d'été).

2. Date de la manifestation

Les Summer FISU World University Games se déroulent à Chengdu (CHN), du 28 juillet au 8 août 2023.
Compétition de tir sportif : **mardi 29.7. – 2.8.2023**

3. Nombre de participants selon les règles de la FISU

Le nombre de participants suivant est défini par la FISU :

A) Rifle Disciplines

Events for Men, Women: A maximum of five (5) athletes but no more than three (3) in each event.

Mixed team: A maximum of one (1) pair which is part the quota of individual events.

B) Pistol Disciplines

Events for Men: A maximum of seven (7) athletes but no more than three (3) in each event.

Events for Women: A maximum of four (4) athletes but no more than three (3) in each event.

Mixed team: A maximum of one (1) pair which is part the quota of individual events.

C) Team Classification

For both men and women, the results of three (3) athletes per country will be counted into the final ranking. Those countries with less than three (3) athletes will not be considered for the Team Classification awards.

4. Participation aux Summer FISU World University Games

Les directives relatives à la performance de Swiss University Sports s'appliquent (extrait) :

1. Citoyenneté suisse
2. Âge : date de naissance du 01.01.1996 au 31.12.2005
3. Statut d'étudiant, c'est-à-dire immatriculation régulière dans une universités ou HES reconnue (dans des cas exceptionnels école supérieure), suisse ou étrangère

Frais : les athlètes sélectionné-e-s doivent contribuer personnellement aux frais jusqu'à concurrence de CHF 800. (correspond à environ 20 % des coûts totaux). 20% supplémentaires sont couverts par l'université / haute école de l'athlète, le reste étant couvert par Swiss University Sports.

5. Sélections

5.1. Critères de sélection

Les critères principaux suivants doivent être satisfaits pour qu'un athlète puisse être proposé pour intégrer la sélection :

Limites Carabine

		Limite A	Limite B
Femmes et Hommes	10m (60)	626,0	622,0
	50m trois positions (3x20)	586	581

Limites Pistolet

		Limite A	Limite B
Femmes	10m (60)	570	564
	25m (30+30)	578	573
Hommes	10m (60)	575	568
	25m (2x30)	578	573

Les athlètes qui souhaitent participer à **une discipline** doivent obtenir au moins **une fois la limite A et trois fois la limite B** dans cette discipline. Les athlètes qui souhaitent concourir dans **deux disciplines** doivent en outre obtenir au moins **une fois la limite B** dans la deuxième discipline.

5.2. Compétitions définies par la fédération

En principe, les athlètes doivent participer à autant de compétitions que possible. Il appartient aux athlètes de s'informer sur les compétitions et d'organiser leur participation. Les compétitions suivantes sont prises en compte pour la sélection :

Swiss University Sports

- Championnats Suisses Universitaires 10m

Swiss Shooting (SSV)

- Championnats Suisses (10m, 25m, 50m)
- Shooting Masters (10m, 25m, 50m)
- Compétitions internationales selon planification du ressort sport d'élite et de la relève (par ex. Rifle Trophies etc.)

European Shooting Confederation (ESC)

- European Games

- Championnats d'Europe (10m, 25m, 50m)
- Compétitions internationales (par ex. GP Pilsen, Meyton Cup Innsbruck, H&N Cup München, Intershoot Den Haag, ISAS Dortmund, IWK Berlin, GP Pilsen, ISC Hannover, Shooting Hopes Pilsen etc.)

International Shooting Sport Federation (ISSF)

- Coupes du Monde
- Championnats du Monde

Toutes les dispositions sont toujours sous réserve de la situation actuelle du Covid-19, les informations du chef de discipline sont déterminantes. En raison de la situation incertaine concernant l'organisation de compétitions internationales, les athlètes doivent avant tout se concentrer sur les Shooting Masters, les Championnats suisses et les Championnats cantonaux.

5.3. Période de sélection

Pour toutes discipline seront considérées les compétitions ayant lieu **du 20 juin 2022 jusqu'au 19 juin 2023 inclus**.

5.4. Demande de sélection

La demande de sélection doit être établie par le chef de discipline (CD) en concertation avec la fédération (SSV), avant la fin de la période de sélection (**21 juin 2023 au plus tard**) et sur la base des critères de sélection convenus. Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection est supérieur à celui des places disponibles, il appartient au CD de procéder à une priorisation en fonction des directives relatives à la performance.

La demande est basée entre autre sur feuille Excel Aperçu des résultats).

5.5. Comité de sélection

La décision de sélection définitive est prise par la commission de sélection de Swiss University Sports :

- Chef du sport d'élite Swiss University Sports (présidence, Simone Righenzi)
- Head of Delegation (HoD) World University Games 2021 (Renato Maggi)
- Vice-présidente Swiss University Sports (Martina van Berkel)

La commission de sélection décide de façon définitive à la majorité des voix.

6. Aspects médicaux

À partir de leur sélection définitive, les athlètes participants sont soumis aux règles de l'AMA. Le site web www.sportintegrity.ch/fr fournit des informations complètes sur les droits et les obligations des athlètes ainsi que sur ceux de l'équipe d'encadrement (entraîneurs, coaches et physiothérapeutes). Pour les athlètes ayant des chances avérées d'être médaillés ou diplômés, des dispositions particulières peuvent s'appliquer pour raisons médicales.

Le justificatif médical doit être fourni dès que la maladie ou la blessure survient. Le chef de discipline soumet simultanément à Swiss University Sports une proposition de compétitions alternatives ou de possibilités d'évaluation.

7. Communication

Après approbation par Swiss University Sports, le concept de sélection est publié individuellement sur le site web de Swiss University Sports, rubrique «Disciplines sportives», ainsi que par les fédérations. Le chef de discipline / la délégation s'assure que les athlètes et entraîneurs concernés ont vu, lu et pris connaissance du concept de sélection.

8. Autres dispositions

Meldeprozess „Probables“ : Les candidat/es potentiel/les doivent s'annoncer auprès de la cheffe de discipline au plus tard quatre mois avant la compétition. Les probables retenus doivent se déclarer par écrit (accord de participation) prêts à participer à l'événement en cas de sélection éventuelle et à effectuer en conséquence les éventuels rassemblements, la présentation officielle de l'équipe, etc. En outre, il convient de noter qu'en raison de COVID, des directives spécifiques peuvent continuer à s'appliquer à la Chine en été 2023 (restrictions de voyage, vaccination obligatoire, etc.). Tous les probables seront saisis sur GAMEMANAGER par le CD (nom/prénom/adresse électronique). Les probables recevront un login personnel leur permettant de compléter leurs données individuelles.

Le rapport athlètes/officiels est fixé par la FISU. Ce n'est qu'au moment de la sélection que peut être défini le nombre d'officiels pouvant participer aux World University Games. Lors du choix définitif, l'accent doit être mis sur le meilleur encadrement possible pour les athlètes. En cas de doute, le chef du sport d'élite et le chef de la délégation décident ensemble.

9. Responsabilités

Responsable de discipline :

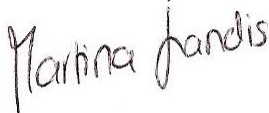
Martina Landis, Pumpwerkstrasse 3, 8134 Adliswil

Mail : martina.landis@gmx.net | Tel: 079 724 51 68

Zürich, 19.10.2022

Signatures :

Martina Landis, Cheffe de discipline Shooting International Swiss University Sports



Daniel Burger, Chef sport de performance Swiss Shooting



Simone Righenzi, Chef sport de performance Swiss University Sports

